

LUNDI 8 JUILLET 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech au 8, rue Lafrenière, à laquelle sont présents:

Monsieur Harold Poisson, maire
Monsieur Éric Bergeron, conseiller
Madame Cynthia St-Pierre, conseillère
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
Monsieur Frédéric Champagne, conseiller

Sont absents : Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller et Madame Alexandra Champagne, conseillère.

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson.

Est également présent Monsieur Marc Lavigne, directeur général ainsi que Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8967-0724

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant : 22.1 Travaux de réfection du 6^e rang en collaboration avec le MTQ et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 3 juin 2024.

Le procès-verbal de la séance spéciale du 3 juin 2024 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8968-0724

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensé de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8969-0724

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de juin 2024 tels que déposés au montant total de 255 334,76\$.

8970-0724

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, greffière-trésorière

Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier 2023.

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement :

8971-0724

QUE le rapport du maire sur les faits du rapport financier 2023 soit accepté tel que déposé.

QUE ledit rapport sera publié sur le site internet de la municipalité ainsi que dans le journal l'Écho, en vertu du Code municipal art.176.2.2.

ADOPTÉE

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8972-0724

ADOPTÉE

Soumission pour réparations manuelles d'asphalte.

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et **QUE** le conseil municipal accepte l'offre de service de Pavage Veilleux Asphalte pour des réparations manuelles d'asphalte, à divers endroit pour un montant d'environ de 7 480 \$ plus les taxes applicables.

8973-0724

ADOPTÉE

Demande d'intervention dans le cours d'eau Pépin, branches 5,6,7 et 8.

CONSIDÉRANT que Monsieur Steeve Coté a formulé une demande écrite pour la Ferme Trudel Inc par le biais du formulaire intitulé « demande formelle d'intervention dans un cours d'eau »;

8974-0724

CONSIDÉRANT que celui-ci demande l'entretien du cours d'eau Pépin, des branches 5,6,7 et 8;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce cours d'eau pour la problématique d'une sédimentation généralisée, nuisant au bon écoulement et amenant l'inondation de certaines parties des champs est recommandé par Maxime Boissonneault, chargé de projets en cours d'eau à la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement;

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis pour les branches 5,6,7 et 8 dans le cours d'eau Pépin;

QUE la totalité des coûts encourus pour les travaux effectués uniquement sur le territoire de Saint-Rosaire sur les branches 5,6,7, et 8 du cours d'eau Pépin, seront assumés par le budget général de 2025 de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Autorisation de décaissement n°4 – Contrat avec Abriart Inc.

ATTENDU la réception du décompte progressif n°4 d'un montant de 37 278,08 \$ (taxes incluses) ;

8975-0724

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre et résolu unanimement **D'AUTORISER** le paiement de la somme de 37 278,08 \$ (taxes incluses) à la compagnie *Abriart inc.* à même le règlement d'emprunt numéro 210-0423 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

Octroi du contrat pour l'enseigne numérique – acompte de 10 000\$.

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumission par invitation pour une enseigne numérique, la municipalité a reçu les offres suivantes :

8976-0724

Nom des soumissionnaires	TOTAL plus TX
Posimage	27 965 \$
Lumicom	56 980 \$

ATTENDU que le modèle de Lumicom s'est avéré conforme aux critères des membres du conseil municipal;

ATTENDU que Lumicom a demandé un acompte de 10 000\$ pour défrayer l'achat des équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu QUE le conseil municipal accepte le modèle Plan 4A-1 proposé par Lumicom à 56 980 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Entretien et surveillance des systèmes d'alarme intrusion des bâtiments municipaux.

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite standardiser la facturation en lien avec la surveillance des systèmes d'alarme des bâtiments municipaux ;

8977-0724

CONSIDÉRANT que présentement Telus n'offre pas la régularisation des factures et que le tarif représente une moyenne de 23\$/mois pour chaque bâtiment;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Auger BC Sécurité Inc. reçu pour la prise en charge des différents systèmes actuellement en place, est de 19.99\$/mois;

CONSIDÉRANT que la date de début de la facturation serait le 1^{er} janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu d'octroyer à Auger BC Sécurité inc. un contrat pour l'entretien annuel et la surveillance des systèmes d'alarme actuellement en place dans les bâtiments municipaux.

ADOPTÉE

Migration du module de paie vers la suite financière AURORA,

CONSIDÉRANT que notre fournisseur pour le logiciel de comptabilité de la municipalité, PG Solutions, nous a avisé au début de l'année 2022, qu'il procéderait au cours des prochaines années, à l'unification de ses trois gammes de produits, soient Suite Financière Mensys (SFM), Megagest et Unicité;

8978-0724

CONSIDÉRANT qu'en 2024, ils ont finalisé la portion paie et que l'implantation de celle-ci a commencé chez plusieurs clients;

CONSIDÉRANT que le tarif de 3 750\$ avec un engagement à procéder à la phase 1 d'ici le 31 décembre 2024 est valide pour une courte durée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu d'autoriser une dépense de 3 750\$ plus les taxes applicables, pour la migration du module de paie de PG Megagest vers la suite financière Aurora.

ADOPTÉE

Autorisation – Signature de l’addenda au bail du CPE.

CONSIDÉRANT qu’un bail a été signé le 3 septembre 2013, avec les Services de garde la Petite École inc. pour la location d’un emplacement au 10, rue Fournier, Saint-Rosaire, pour 39 places en CPE, le tout tel que décrit audit Bail; **8979-0724**

CONSIDÉRANT que les Services de garde la Petite École Inc. a reçu la confirmation du ministère des Familles pour l’octroi de 13 nouvelles places subventionnées dans les intallations du CPE de Saint-Rosaire, soit 5 nouvelles places pour les poupons et 8 nouvelles pour les jeunes de 19 mois à 5 ans;

CONSIDÉRANT que les travaux d’agrandissement du bâtiment sont terminés et que l’installation peut maintenant accueillir 13 nouveaux jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu d’autoriser le Maire et le directeur général à signer l’addenda de bail n°1 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Autorisation d’agrandir le terrain de jeux du CPE dans notre espace de stationnement.

CONSIDÉRANT qu’il y a 13 nouvelles places au CPE et que l’aire de jeux extérieur est devenu restreinte; **8980-0724**

CONSIDÉRANT que les Services de garde la Petite École inc. souhaite agrandir l’espace de jeux extérieur à même notre stationnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu d’autoriser l’agrandissement du terrain de jeux et l’empiétement de quelques mètres dans l’espace de stationnement du Centre Multifonctionnel.

ADOPTÉE

Autorisation d’émission d’une carte de crédit au montant de 2 000\$.

CONSIDÉRANT que certains paiements se font par prélèvement automatisé sur une carte de crédit et que certains achats ne peuvent s’effectuer que par le paiement par carte de crédit ; **8981-0724**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu, que le conseil municipal approuve l’émission d’une carte de crédit de la Municipalité de Saint-Rosaire, avec une limite fixée à 2000\$;

QUE la greffière-trésorière Julie Roberge soit autorisée à faire toute chose et à signer tout document pour donner effet à ce qui précède.

ADOPTÉE

Appui aux projets d’aires protégées de la terre publique de Saint-Rosaire.

CONSIDÉRANT que le ministère de l’Environnement a annoncé la possibilité de soumettre des projets d’aires protégées sur les terres publiques; **8982-0724**

CONSIDÉRANT qu’une tourbière appartenant au gouvernement provincial se trouve sur le territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que sans contredit c’est le plus grand complexe de milieux humide de toute la MRC d’Arthabaska;

CONSIDÉRANT que c’est un noyau de conservation de grande importance;

CONSIDÉRANT qu'il a été priorisé dans le cadre du plan régional des milieux humides, hydriques et naturels de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu que la Municipalité appui le projet et les démarches de la MRC d'Arthabaska visant à obtenir un statut d'aire protégée pour la tourbière ouverte appartenant au gouvernement provincial.

ADOPTÉE

Nominations au comité de vigilance de Gesterra.

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement que le conseiller Jean-François Boivin soit nommé pour remplacer Monsieur Ghislain Vachon au sein du comité de vigilance de Gesterra, ainsi que Madame Joanie Plante, représentante des citoyens qui habitent le voisinage du site ainsi que Madame Diane Morin, représentante du Développement économique de Saint-Rosaire et Monsieur Roland Allard comme substitut aux représentantes.

8983-0724

ADOPTÉE

Demande d'amélioration de la couverture du réseau mobile Bell.

CONSIDÉRANT que depuis quelques années le réseau cellulaire Bell s'est beaucoup détérioré sur le territoire de Saint-Rosaire;

8984-0724

CONSIDÉRANT que la couverture réseau est presque absente à certains endroits, et de façon majeure il devient impossible de placer un appel ou naviguer sur internet;

CONSIDÉRANT que cette problématique est rendue à un niveau où la téléphonie mobile n'est plus fonctionnelle et prive les citoyens de services d'urgence comme les pompiers, ambulance et policiers;

CONSIDÉRANT que les gens sont inquiets, car ils n'ont plus de téléphone fixe à la maison, ils utilisent un cellulaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède une tour au centre du village accessible à une nouvelle installation pour une meilleure couverture;

CONSIDÉRANT que la municipalité est disponible pour une rencontre avec Bell mobilité;

EN CONSÉQUENCE il est résolu à l'unanimité de demander à Bell d'améliorer la couverture du réseau mobile sur le territoire de Saint-Rosaire et de nous tenir informé des démarches effectuées.

ADOPTÉE

Schéma de couverture de risques – Adoption du rapport annuel d'activités 2023.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

8985-0724

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

ATTENDU le dépôt du rapport annuel d'activités 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Rosaire, approuve le rapport annuel d'activités 2023 à

être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

Ministère des Transports du Québec – Travaux de réfection du 6^e rang.

8986-0724

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire ont signé le 29 avril 2024 une entente de collaboration n° 202173 dans le cadre des travaux de reconstruction de la chaussée sur le 6^e rang, incluant le remplacement des conduites d'aqueduc et l'ajout d'égout pluvial;

ATTENDU que nous sommes le 8 juillet 2024 et que nos travaux de remplacement de conduites d'eau potable ne sont toujours pas débutés dû à de nombreuses modifications au plan de construction;

ATTENDU que les citoyens et les membres du conseil ont des craintes face à l'inactivité des travaux à ce jour ;

ATTENDU que notre réseau de distribution d'eau potable sur le 6^e rang est critique et arrive en point de rupture;

ATTENDU que pour notre entrepreneur les Pompes Garand, il est devenu laborieux de réparer la conduite défaillante lorsque survient des bris d'aqueduc;

ATTENDU que la municipalité risque de connaître un problème **majeur** de distribution d'eau potable si les travaux ne se réalisent pas cette année;

ATTENDU que le conseil municipal ne peut pas se permettre de **mettre en péril** l'école primaire, le CPE et les usagers du réseau d'eau potable;

ATTENDU que le conseil municipal travail sur ce projet prioritaire depuis plusieurs années ;

ATTENDU que nous sommes conscients des lacunes et des irritants occasionnés par les travaux de réfection du 6^e rang ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Rosaire a la responsabilité du réseau d'eau potable;

ATTENDU que le conseil municipal trouve **urgent** d'effectuer le remplacement de conduites d'eau potable déficient en 2024;

ATTENDU que les membres du conseil municipal s'attendent à ce que le calendrier de travaux de réfection du 6^e rang soit respecté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable, de débiter les travaux le plus tôt possible, afin que le réseau de distribution d'eau potable soit déployé en 2024.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Jean Villeneuve sous-ministre associé aux territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Programme d'aide à la voirie locale – Subvention du député.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu de transmettre nos remerciements au député d'Arthabaska M. Éric Lefebvre pour l'octroi de 24,290\$ servant à l'amélioration de notre réseau routier municipal.

8987-0724

ADOPTÉE

Levée de la séance.

8988-0724

Le conseiller Frédéric Champagne propose, appuyé par le conseiller Jean-Francois Boivin de lever la séance à 21h00.

ADOPTÉE

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge,
Greffière-trésorière